

champ libre

N° 31 - juin 2009



Chers amis,

Sur la route, priorité... aux animaux.

Les plus anciens d'entre vous, qui connaissent l'histoire

de la PMAF, savent bien la place qu'a toujours occupé le transport des animaux parmi ses campagnes. Une loi encadre bien les pratiques et pose des limites : mais pas assez contraignantes, et trop peu respectées, malgré les efforts des associations. En ce moment, Bruxelles examine de nouveau le « dossier transport », et prépare une nouvelle législation. Ceci signifie qu'une opportunité unique s'offre à nous d'obtenir de vraies évolutions. Or, les attentes sociétales sont un critère-clé du diagnostic des législateurs européens : ne sous-estimez pas le potentiel de nos voix réunies. Nous avons glissé une carte postale pré-remplie à l'attention de la Commission européenne. Merci de la signer, de l'affranchir (attention, timbre à 70 cents pour la Belgique !), et de participer à cette action d'expéditions massives de cartes postales de toute l'Europe. Si vous vous en sentez le cœur, la PMAF a besoin de vous sur d'autres fronts : je vous laisse les découvrir au fil de votre Champ Libre.

Bien à vous,

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
Directeur



Ghislain Zuccolo, directeur de la PMAF, remet un trophée à Pascal BIART, vice-président de la division alimentaire Unilever France pour Amora.

POULES PONDEUSES

LES TROPHÉES DES ŒUFS D'OR : LES LAURÉATS 2009 REÇUS À LA TOUR EIFFEL !

Depuis plusieurs mois, la PMAF sollicite les sièges des grandes surfaces, les sociétés de l'industrie agro-alimentaires, les restaurants, pour les sensibiliser à l'attention croissante portée au bien-être animal par les consommateurs, et les inciter à remplacer les œufs de batterie par des œufs de poules élevées en plein air. Premiers résultats dévoilés à la Tour Eiffel le 28 avril dernier.

Les « Trophées des Œufs d'Or » récompensent depuis trois ans les entreprises européennes n'utilisant que des œufs issus d'élevages plein air, sol, ou biologiques. Au cours d'une cérémonie célébrée dans les salons de la tour Eiffel, nous avons eu l'immense plaisir de féliciter plusieurs entreprises françaises : Amora, marque de sauces et mayonnaises, Basilic Restauration, entreprise de restauration collective, Botanic, distributeurs de produits alimentaires biologiques, Guy Martin, chef cuisinier, La Mère Poulard, biscuiterie et restaurant. Avec notre partenaire international Compassion In World Farming, ont également été récompensés Carrefour Belgique, Lidl en Allemagne ou Autogrill en Italie, et plusieurs dizaines d'autres sociétés. Concrètement, les vies de plus de 25 millions d'oiseaux se voient directement améliorées par l'engagement des sociétés lauréates à se détourner de l'élevage en cage.

La fin des cages dans plusieurs pays d'Europe

Après la Suisse, les Pays-Bas et l'Autriche, c'est en Belgique et en Allemagne que, grâce aux campagnes des associations, les grandes surfaces ont toutes renoncé à vendre des œufs provenant d'élevages en batterie. Dans ces pays, de plus en plus de fabricants cessent également d'élaborer leurs produits à partir d'œufs de poules élevées en cages (biscuits, pâtes aux œufs, etc).

En France, les supermarchés se félicitent de respecter les normes de bien-être animal, mais présentent rarement d'avancées par rapport à la réglementation minimale. En outre, aucune →



Protection mondiale
des animaux de ferme

POULES PONDEUSES

Les Trophées des Œufs d'Or : les lauréats 2009 reçus à la Tour Eiffel !... p.1

PORCS

Abattage de cochons en Egypte : des pratiques intolérables..... p.2

Élevage de porcs : les associations portent plainte contre la France..... p.2

TRANSPORT

Mobilisation urgente pour les animaux transportés vivants p.3

EN BREF..... p.4

→ enseigne n'a encore pris l'engagement d'éliminer les œufs de batterie de ses rayons.

L'action de la PMAF

Plusieurs enseignes ont accueilli avec intérêt notre démarche et ont accepté de mener une réflexion sur l'évolution de leur offre : nous suivrons ces dossiers pour qu'ils aboutissent à des engagements concrets. D'autres enseignes, en revanche, se sont contentées d'un courrier lapidaire, ou ont simplement négligé de nous adresser de réponse. Ne les oublions pas : une campagne publique de mobilisation verra prochainement le jour. ●

+ **Que pouvez-vous faire ?**
Légitimez et donnez du poids à l'action de la PMAF en écrivant aux supermarchés : discutez avec le responsable du rayon produits frais, laissez une note à son attention à l'accueil ou dans la boîte à suggestion ; écrivez également aux sièges des enseignes pour les encourager : une liste de coordonnées est disponible sur le site www.oeufs.org, rubrique « Agir ».

■ PORCS

Abattage de cochons en Egypte : des pratiques intolérables

Fin mai. Sur fond de grippe porcine, une vidéo a fait le tour du monde : l'éradication des cochons qui s'est déroulée en Egypte a dévoilé d'atroces pratiques et l'agonie de milliers d'animaux.



Le film révèle des centaines de cochons jetés vivants et pleinement conscients dans les bennes ouvertes de camions, se tordant désespérément de douleur et se débattant pour respi-

rer. Les animaux entassés étaient ensuite conduits jusqu'à un charnier pour y être déversés vivants et recouverts de chaux vive. A ce jour, le cheptel (160 000 animaux) ayant été pratiquement éradiqué, les abattages ont pris fin.

Les animaux d'Egypte ne bénéficient d'aucune protection légale. Il y a 2 ans, une proposition de loi de protection animale avait été présentée au ministère égyptien de l'Agriculture : elle n'a pas été retenue.

L'action de la PMAF

A la découverte des faits, la PMAF a appelé les autorités égyptiennes à mettre un terme immédiat à ces méthodes de mise à mort insoutenables, et a lancé par internet une campagne de protestations auprès de l'ambassade d'Egypte en France. Vous avez été nombreux à nous adresser copie de vos lettres : merci beaucoup pour cette précieuse mobilisation.

La PMAF a saisi également l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) et la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) dans l'espoir que de tels scandales ne puissent se reproduire.

Suite à ces événements, la PMAF a sollicité un entretien avec l'ambassade d'Egypte pour faire en sorte que soit adopté dans ce pays un texte de loi protégeant les animaux. ●

Elevage de porcs : les associations portent plainte contre la France...

La Commission européenne a accusé réception de la plainte dirigée à l'encontre de la République française pour violation des dispositions communautaires relatives à la protection des porcs en élevage et déposée conjointement en mars 2009 par Alsace Nature (fédérée à France Nature Environnement), l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), la PMAF et la Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal.

Les quatre associations plaignantes considèrent que la France a manqué à ses obligations d'application effective du droit communautaire et demandent à la Commission européenne d'engager une procédure en manquement.

Les exploitations agricoles porcines se trouvant sur le territoire national ne répondent pas en effet aux exigences fixées par la Directive 91/630/CEE (transposée par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2003) : ni en ce qui concerne l'accès des porcs à des matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation, ni en ce qui concerne l'interdiction de la caudectomie systématique (section partielle de la queue), ni en ce qui concerne l'obligation de formation des éleveurs. Ces manquements répétés à la réglementation communautaire s'expliquent notamment par une insuffisance, voire une absence de contrôles ciblés en élevage. Ces insuffisances dans les contrôles administratifs avaient déjà été sévèrement dénoncées par la Cour des comptes européenne en ce début d'année, après son audit sur l'application de la conditionnalité des aides européennes (primes PAC).

La Révision générale des politiques publiques, mise en place par le Gouvernement français et conduisant notamment à la disparition des Directions Départementales des Services Vétérinaires – dont les agents, chargés d'effectuer les contrôles en élevages, seront redéployés vers d'autres missions – ne permet nullement d'envisager une amélioration de la situation. La condamnation de l'Etat français s'avère dès lors inévitable. ● (Avec l'aimable autorisation de l'OABA)

■ TRANSPORT

Mobilisation urgente pour les animaux transportés vivants

En compagnie de nombreuses autres associations de protection animale en Europe, la PMAF lance une vaste campagne pour réclamer l'interdiction des transports d'animaux sur de longues distances.

Depuis sa création, le transport des animaux est une question à laquelle la PMAF est extrêmement attentive, car c'est une étape de la vie des animaux de ferme qui est inhabituelle, stressante et délicate pour les animaux. Être retirés de leur environnement, chargés et déchargés, mélangés avec des animaux qu'ils ne connaissent pas, debout en déséquilibre permanent durant des heures dans des véhicules qui tanguent, en manque d'eau et de nourriture, puis vient la fatigue, l'épuisement... Pour les animaux qui subissent ces voyages, les sources de stress sont nombreuses, s'ajoutent les unes aux autres, et empirent à mesure que la durée de transport s'allonge.

Hélas, ces voyages peuvent s'allonger presque indéfiniment et, chaque jour, les transports internationaux sur de longues distances emportent des millions d'animaux sur les routes. Chaque année, 1 350 000 cochons nés en Hollande sont transportés vers les abattoirs d'Aoste ou de Parme pour y finir transformés en jambons traditionnels italiens. Des milliers de veaux irlandais, anglais ou polonais sont chargés à destination de l'Espagne ou de l'Italie.



La France n'est pas seulement un carrefour important en Europe pour ces échanges : elle exporte également des animaux : bovins, lapins, chevaux, moutons, agneaux, chevreaux âgés de quelques jours, transportés vivants par route puis par bateau jusque des destinations parfois lointaines : Grèce,

Moyen Orient, Afrique du Nord. Chaque jour, les routes de France sont ainsi sillonnées par plus de 3 millions d'animaux en l'espace de 24 heures.

L'action de la PMAF : de la surveillance sur route au partenariat avec la gendarmerie.

Le Règlement européen CE 1/2005 encadre le transport d'animaux vivants dans les 27 pays de l'Union européenne. Il précise que les animaux doivent être abreuvés, nourris, et bénéficier de périodes de repos à intervalles réguliers. Les véhicules doivent répondre à des normes spécifiques, et les densités de chargement des animaux à bord sont réglementées.

La *Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)* se joint fréquemment aux forces de gendarmerie pour veiller sur les routes au respect de la réglementation. Au-delà de son rôle d'enquête de terrain et de signalement, la PMAF édite également des outils pédagogiques à l'usage des forces de l'ordre, des services vétérinaires et des transporteurs, et anime régulièrement des présentations simplifiées de la réglementation qui protège les animaux auprès des brigades de gendarmerie. Ainsi, l'année 2009 verra la publication d'une toute nouvelle brochure PMAF pour les agents chargés des contrôles, et d'un site Internet dédié : www.animal-transport.info

Malheureusement, lorsque des infractions sont relevées, nous constatons qu'elles se traduisent souvent par des contraventions de 90 € ou 135 € : une amende tellement ridicule qu'elle n'entame pas le bénéfice que fait le transporteur en chargeant plusieurs dizaines d'animaux en plus ou en ignorant les périodes de repos ou d'alimentation. En outre, les contrôles demeurent peu nombreux, et les opérations de contrôles coordonnées entre la gendarmerie et les agents des Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) restent rares.

La nouvelle réglementation 2009 : un espoir pour les animaux !

Le Règlement européen CE 1/2005 du Conseil est actuellement en cours de révision. Certaines normes réglementaires vont donc être modifiées dans un avenir proche, notamment pour ce qui touche aux périodes de transport →

→ autorisées, aux densités de chargement et au système de navigation par satellite (GPS).

De son côté, la PMAF maintient les revendications précises qu'elle a portées dans le cadre des rencontres *Animal & société* :

- la création d'une unité nationale spécialisée dans le contrôle des transports d'animaux vivants, et un rapprochement formel entre les forces de gendarmerie et les DDSV pour les opérations de contrôle,
- l'agrément d'aires de repos supplémentaires pour les animaux sur le territoire français,
- les infractions graves (défaut d'abreuvement, transport d'animaux malades ou blessés...) doivent passer dans la catégorie des délits,
- la limitation de tout transport d'animaux vivants à 8 heures consécutives.

A cette occasion, nous lançons ce mois-ci une vaste campagne de pétitions et de cartes postales adressées à la Commission européenne – que nous menons conjointement

avec de nombreuses autres associations de protection animale en Europe. En réclamant massivement l'interdiction des transports d'animaux sur de longues distances, nous espérons pouvoir améliorer les textes de loi qui protègent les animaux en cours de transport. Vous trouverez votre carte personnelle jointe à ce numéro de *Champ Libre*, adressée au Président de la Commission Européenne.

Bovins exportés vivants : 1 154 023
Moutons et chèvres exportés vivants : 774 717
Cochons exportés vivants : 771 615
Volailles exportées vivantes : 60 803 886

Les animaux exportés par la France en 2008

champ libre - N°31

Editeur : PMAF - Protection mondiale des animaux de ferme
 Association régie par la loi du 19 avril 1908
 Siège social : 8 ter en Chandellierue - BP 80242
 - 57006 METZ Cedex 1
 Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
 Courriel : courrier@pmaf.org
Représentant légal : Charles Notin
Directeur : Ghislain Zuccolo
Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo
Responsable de la rédaction :
 Johanne Mielcarek
Maquette : Nicolas Hunerblaes
Imprimeur : Deklic Graphique - Zone de l'encencement - BP 60197 - 88207 REMIREMONT cedex
Dépôt légal : juin 2009
ISSN : 1562-6202

Ce numéro a été édité à 12500 exemplaires et imprimé sur du papier écologique.

Champ Libre est édité trimestriellement. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source.

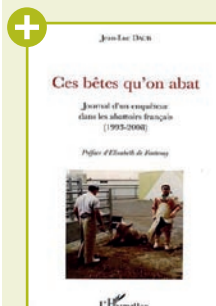
D'avance, un immense merci pour votre participation à cette campagne décisive pour des millions d'animaux ! Merci également pour vos dons qui nous permettront de continuer à être aux côtés des animaux, sur les routes. ●

+ La PMAF en région

- 16 mai** | Action de sensibilisation par Josiane Hiblot et son équipe aux journées « la campagne à Charenton », à Charenton-Le-Pont (94).
- 28 mai** | Conférence débat « Nourrir l'humanité avec humanité » animée par la PMAF à Blois (41).
- 4 juin** | Participation de la PMAF au colloque « *Quelles agricultures pour demain* », organisé par le réseau France Nature environnement à Colmar (68).
- 13 juin** | Stand PMAF à la fête des associations de Pau (64) par l'équipe de Suzanne Charoussat.
- 13 et 14 juin** | Participation d'Annie Connan et l'équipe de bénévoles Bretagne au salon « *Armor et Sens* » en Côte d'Armor (22).

Retrouvez toute l'actualité de la PMAF en région sur correspondants.pmaf.org ●

EN BREF



« Ces bêtes qu'on abat » : le livre d'un enquêteur en abattoir

La viande coûte cher aux animaux. Engraissés dans des bâtiments obscurs dont ils ne sortent que pour être abattus, privés de toute relation avec leurs congénères, entravés, ces animaux sont tués à la chaîne dans l'indifférence la

plus absolue. Les enquêtes effectuées par Jean-Luc Daub dans les abattoirs français durant une quinzaine d'années lèvent le voile sur le malheur de milliards d'animaux. Aux éditions de L'Harmattan. Disponible sur Amazon.fr ou sur le site des éditions de L'Harmattan. ●



Le site de la PMAF fait peau neuve

Rendez-vous sur le site www.pmaf.org, rafraîchi pour une meilleure navigation. Retrouvez-y les actualités de la PMAF, les

dossiers par espèces, les actions des correspondants en région, et la boutique en ligne pour soutenir nos campagnes. A noter également : un nouveau site dédié à l'accueil et au placement des animaux de ferme : S.O.S. Placements sur placements.pmaf.org ●

+ La PMAF adresse un courrier à l'association Solidaime

Le concept est louable : faire bénéficier des associations humanitaires de la vente de produits alimentaires commercialisés sous la marque Solidaime. Paradoxe et grosse déception : les produits du partenariat entre l'association Solidaime et de grandes marques ne sont autres que des œufs de batterie ou du jambon industriel ! Fruits de la misère animale, voués à soulager la misère humaine ? Dans un courrier adressé à Solidaime et aux associations bénéficiaires, la PMAF a défendu une éthique globale et cohérente, qui commence par le choix de produits d'élevage plus respectueux des animaux. ●